

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES  
N° 95.00.352.007.0 DU 2 SEPTEMBRE 1995

## Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S10/32F de désignation G6 et S16/32F de désignation G10

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

### FABRICANT

COMPTEURS MAGNOL S.A., 3, rue des Aéros-tiers, ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

### CARACTERISTIQUES

Les principales caractéristiques des compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL, objets du présent certificat sont les suivantes :

Modèle	Q <sub>max</sub> (m <sup>3</sup> /h)	Q <sub>min</sub> (m <sup>3</sup> /h)	Volume cyclique (dm <sup>3</sup> )	Pression maximale de fonctionnement (bar)	Valeur minimale du diamètre intérieur des tubulures entrée-sortie (mm)	Valeur maximale de l'entraxe des tubulures entrée-sortie* (mm)
S10/32F	10	0,060	3,5	0,5	26,5	250
S16/32F	16	0,100	3,5	0,5	36	250

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est :

### DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier le modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant, sous la référence DA 13-1294.

(\*) Sauf dans la version monotubulaire pour l'entrée et la sortie du gaz.

### VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Notice descriptive.

Plans de scellement n°s 6225-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

## NOTICE DESCRIPTIVE

Compteurs de volume de gaz  
à parois déformables MAGNOL  
modèles S10/32F de désignation G6 et  
S16/32F de désignation G10

**1 - DESCRIPTION DU COMPTEUR :**

Les compteurs de volume de gaz MAGNOL modèles S10/32F de désignation G6 et S16/32F de désignation G10, objets du présent certificat, sont des compteurs secs à deux membranes à distribution alternative par tiroirs.

**1.1 - Enveloppe du compteur :**

L'enveloppe du compteur est en tôle emboutie et se compose de deux parties assemblées au moyen d'une agrafe sertie, rendue étanche par une pâte servant de joint.

Sur la partie supérieure se trouve le raccordement. Celui-ci peut se faire de trois façons différentes :

- 1) soit par 2 raccords (1 entrée, 1 sortie)
- 2) soit par 1 raccord monotubulaire
- 3) soit par 2 brides.

Dans tous les cas, ces raccords sont en laiton ou en acier sertis et l'étanchéité en est assurée par un joint torique.

Sur cette même partie de l'enveloppe, une flèche emboutie indique le sens de passage du gaz (sauf dans la version monotubulaire).

**1.2 - Groupe mesureur :**

Le bloc mesureur se compose de deux coquilles internes en matière plastique assemblées par clip sur lesquelles sont encliquetées deux coquilles externes en matière plastique, l'ensemble

constituant les chambres de mesure. Une membrane synthétique est positionnée entre chaque coquille interne et externe.

Sur chaque membrane est fixé un ensemble constitué d'une plaque d'appui en matière plastique et d'un renfort de membrane, d'un levier de membrane et d'un arbre vertical. Des drapeaux transmettent le mouvement des membranes aux tiroirs et à l'axe de manivelle entraînant le dispositif indicateur.

Le mouvement de rotation de l'axe de manivelle peut être transmis au dispositif indicateur par une transmission mécanique (axe et joint torique ou à lèvres) ou par un accouplement magnétique.

Le bloc de distribution et le collecteur de sortie sont fixés au-dessus des chambres de mesure.

**1.3 - Dispositif indicateur :**

Le dispositif indicateur est placé sur la face avant du compteur dans un boîtier en matière plastique, vissé sur l'enveloppe. Une fenêtre en matière plastique transparente ferme le boîtier. Elle est fixée par deux pièces de verrouillage en matière plastique assurant l'inviolabilité. Un logement est prévu pour une mise en place ultérieure d'un dispositif émetteur d'impulsions.

Ces pièces reçoivent la marque de scellement C.E.E.

**2 - AJUSTAGE :**

L'ajustage du compteur peut se faire par paliers de 0,25 % à l'aide de couples de roues dentées.

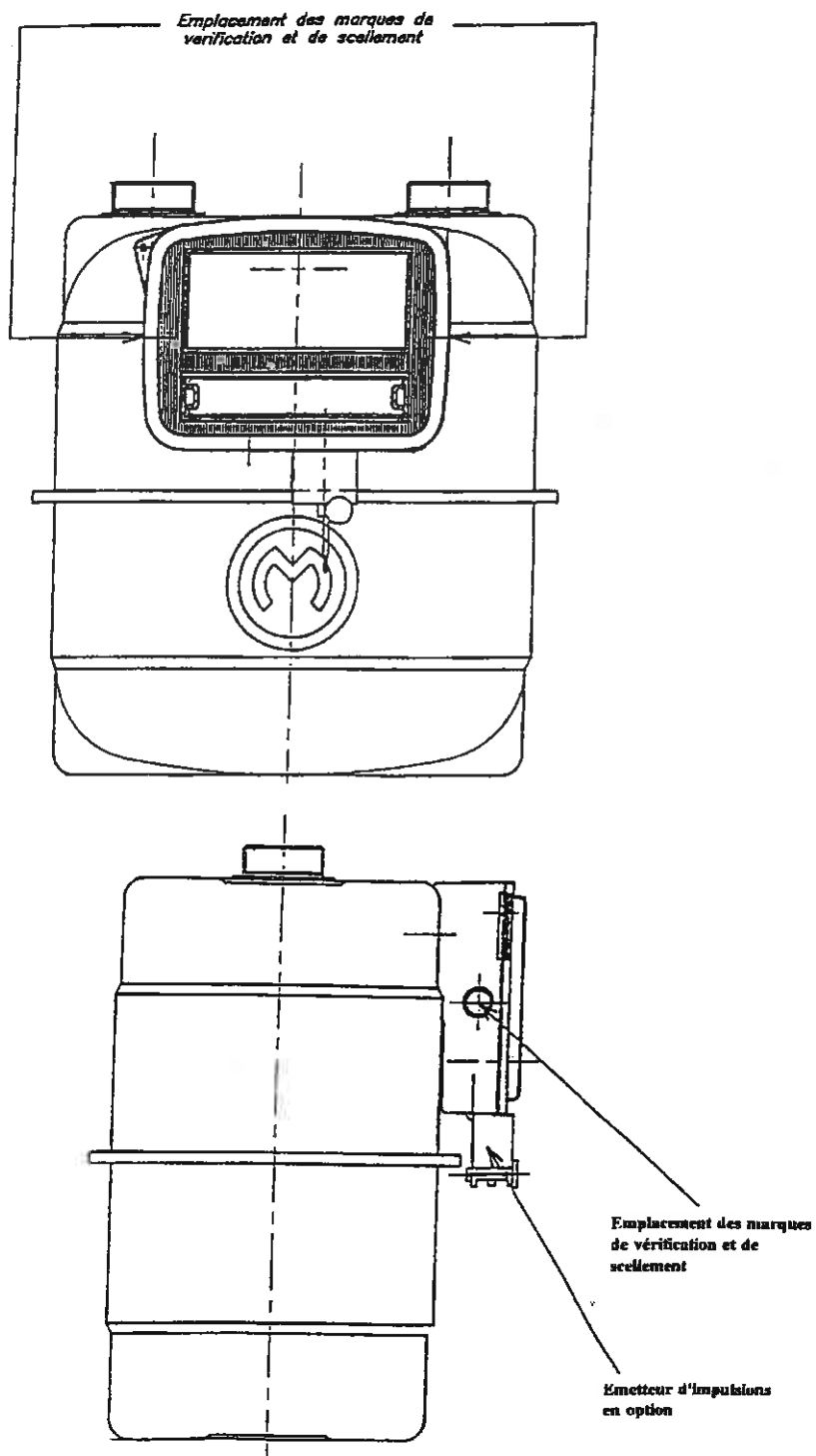
**3 - INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification portant les caractéristiques du compteur est fixée à l'intérieur de la fenêtre.

■ N° 6225-1

COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ A PAROIS DEFORMABLES MAGNOL,  
S10/32F DE DESIGNATION G6 ET S16/32F DE DESIGNATION G10

*Plan de scellement*





■ N° 6225-2

COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ A PAROIS DEFORMABLES MAGNOL,  
S10/32F DE DESIGNATION G6 ET S16/32F DE DESIGNATION G10

*Plan de scellement - Version monotubulaire*

